



# WEBINAIRE « CAMPAGNE PSF 2024 » 29/02/2024



En présence de :

**Yves Regniez, Président de la commission développement FFH**  
**Sophie Raffy, Co-Présidente de la commission développement FFH**  
**Marion BASTIAN, référente PSF**

- **Présentation et organisation de la campagne PSF 2024**
- **Questions / réponses**

# Ouverture du Webinaire



Yves Regniez



Sophie Raffy

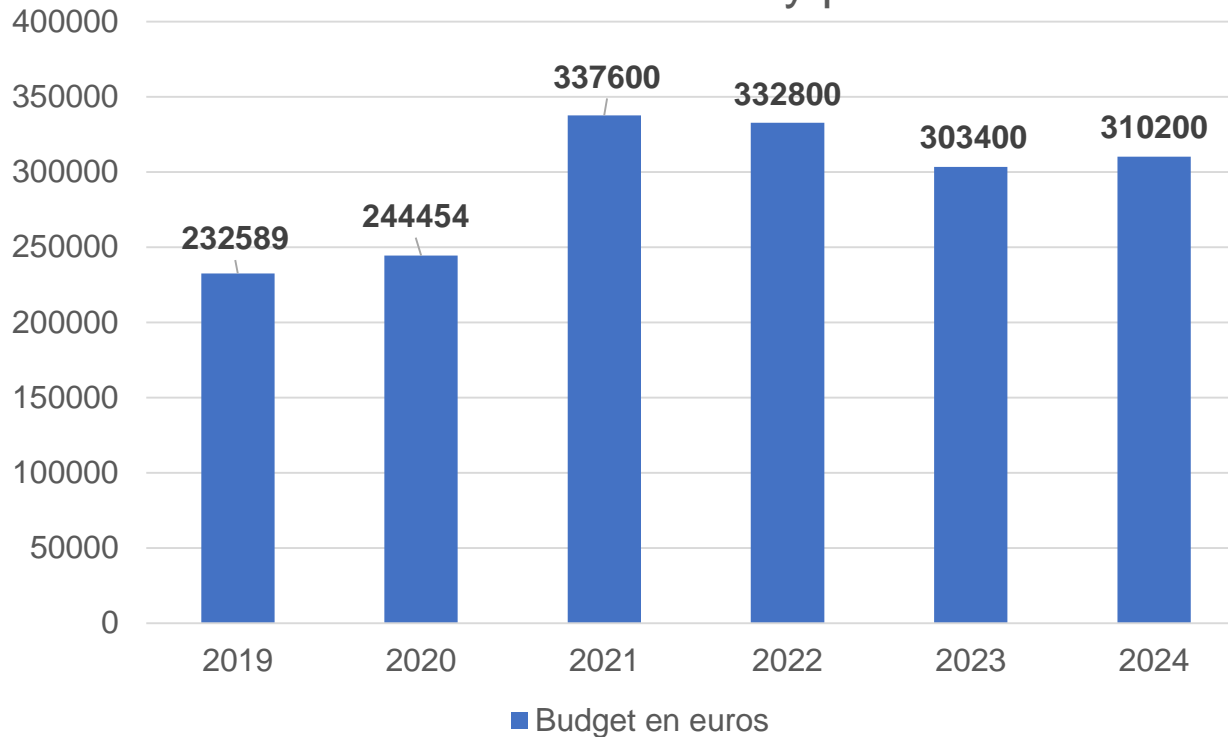
# L'enveloppe PSF 2024

Ainsi, j'ai le plaisir de vous informer que la Fédération Française de Hockey **est dotée au titre de son PSF 2024, d'une enveloppe socle de 310 200 €, répartie de la façon suivante :**

Enveloppe 2024 310 200 €

*Dont Outre-mer* 10 700 €

## Crédits PSF FF Hockey par année



2020 : référence  
2021 : Plan  
France relance  
2022 : Reliquat  
Pass'Sport



Fermeture de la campagne : 05.04



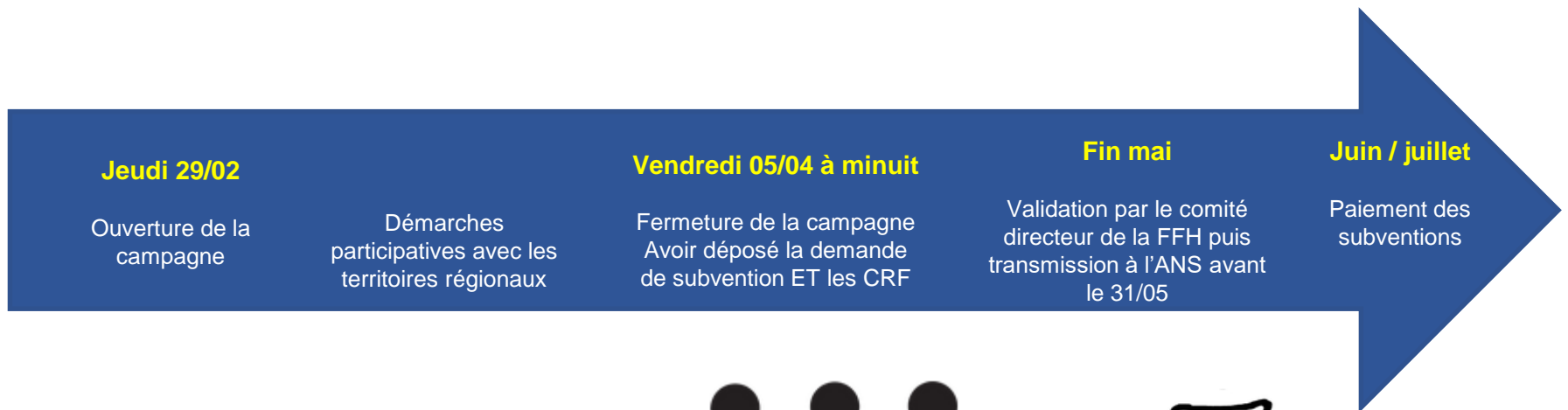
[Webinaires consultables](#) pendant toute la campagne sur différentes thématiques



Webinaire de lancement : 29.02

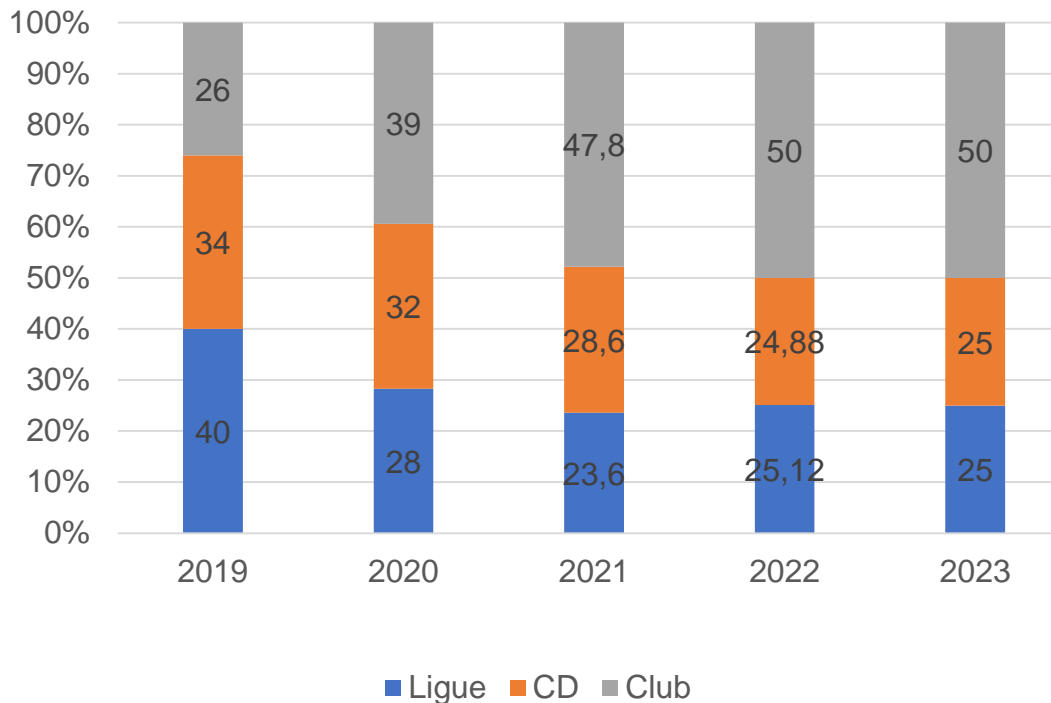
# Calendrier PSF 2024

Le calendrier prévisionnel de la campagne est le suivant :



# Les règles de répartition entre les différents échelons

## Répartition des sommes attribuées par échelon territorial



2024 : la stratégie de l'année n-1 est maintenue

50% vers les clubs, 25% vers les comités départementaux, 25% vers les ligues

# Les objectifs de répartition de l'enveloppe par thématique

## **Respecter strictement les règles suivantes :**

- Sanctuariser les crédits liés à l'**outre-mer** soit à minima 10 700 euros

- Dédier **15 % maximum** de l'enveloppe totale PSF pour les **crédits dédiés à l'accès à la pratique du sport de haut niveau** (15% en 2023, 12.2% en 2022)

## **De tendre vers les objectifs de :**

25 % sur **la féminisation** (25% du PSF en 2023)

8 % sur les actions en **territoires carencés** (8% du PSF en 2023, 9% en 2022, 7,7 % en 2021)

8 % pour le **para-hockey (Hockey adapté, Hockey fauteuil)** (non chiffré en 2023, 5.7 % 2022)

- **D'avoir une attention particulière aux projets des dispositifs suivants**, sans se fixer d'objectif chiffré :

**Hockey santé bien-être** (4.9% 2022, 2,2% du PSF en 2021),

**Hockey éducatif** (36.3% 2022, 27,4% du PSF en 2021),

# Les objectifs de répartition de l'enveloppe par thématique

## Et de manière transversale d'avoir une attention particulière aux actions en lien avec :

- Un projet lié au [Programme 5000 terrains de sport](#) se déclinant à la FFH par le déploiement de terrains permanents de street Hockey ou l'utilisation et l'animation des terrains mobiles dans le cas où les ligues ont accepté le projet.
- Une [approche de professionnalisation](#). Le projet ne doit pas porter sur le financement d'un emploi, mais être associé à une démarche permettant la création ou la pérennisation d'un emploi (notamment financé dans le cadre du Fond d'Aide à l'Emploi de la FFH, ou des Projets Sportifs Territoriaux - part emploi et apprentissage des PST).  
**Nouveauté : 1000 emplois**
- Une démarche de [développement durable](#). Les structures sont invitées à inclure et valoriser une démarche écoresponsable dans leurs projets (manifestations sportives, équipements ...).
- La mise en place d'actions de [sensibilisation et de formation](#), contre toutes les formes de violence dans le sport (possibilité d'activer les crédits PST).
- Le déploiement des [dispositifs publics](#) de développement du sport dans les projets d'actions : [2h de sport en plus au collège](#), [Pass'Sport](#).
- La mise en place de dispositif pour les territoires carencés ([animations vacances olympiques et paralympiques](#)). Le recensement est entrain d'être effectué auprès des différentes structures qui sont intéressés par ce dispositif. La note de cadrage pour ce dispositif en pleine rédaction.



# Recevabilité administrative

- La liste des dirigeants (**obligatoire**) : l'association **DOIT** mettre à jour sur le site service-Public accessible par ce lien : <https://www.service-public.fr/compte/se-connecter> la liste des dirigeants. Une fois la mise à jour effectuée, enregistrer le récépissé et le téléverser sur le Compte Asso.

La **liste des dirigeants doit être en adéquation avec les statuts et la liste des membres du bureau directeur renseignée sur l'intranet fédéral.**  
(accès : Structures et licences / mon club / bureau).  
**Chacun de ces membres doit être licencié.**

Référent honorabilité : Rémi D'Halluin

# Licenciation

- Le nombre de licences étant un indicateur important de développement, sans que cela soit un critère automatique de non recevabilité, les commissions territoriales pourront prendre en compte soit pour refuser le dossier, soit pour impacter le montant de la subvention le fait :
  - qu'un club ne joue visiblement pas le jeu de la licenciation de l'ensemble de ses adhérents
  - ou stagne sur de faibles effectifs en terme de nombre de licenciés malgré des financements PSF sur les saisons antérieures.
  
- Le nombre d'adhérents doit être :
  - pour la première année d'existence, pas de critère de nombre d'adhérent
  - supérieur à 15 à partir de la 2<sup>ème</sup> année d'existence d'une structure
  - supérieur 25 la 3<sup>ème</sup> année

# Compte rendu financier

**PAS de possibilité de report d'action** sur 2025 (la France étant sortie de la crise sanitaire)

Deux cas de figure :

1. Nouvelle demande de subvention 2024 : **TOUS LES CRF doivent être saisis** sur LCA au moment du dépôt du dossier de demande de subvention soit **AVANT le 31/03/2024**. Le dépôt du CRF est une condition de recevabilité.

2. Pas de nouvelle demande de subvention 2024 : CRF saisi sur LCA avant le **30/06/2024**.

→ **Cas particulier** CRF intermédiaire

# Les dispositifs éligibles et les règles générales sur le dépôt des projets

## ➤ Type de projets :

Les projets doivent être liés obligatoirement à un **dispositif éligible**.

**Si vous déposez plusieurs projets, ils doivent être obligatoirement liés à des dispositifs différents.** (ex : vous ne pouvez pas déposer 2 projets féminisation ou 2 projet Hockey éducatif).

Par contre, nous vous incitons à déposer des projets comprenant plusieurs actions exemple : dans le dispositif féminisation : des actions de promotion dans le cadre du Printemps du Hockey féminin et des séances spécifiquement dédiées aux licenciées féminines.

## ➤ Nombre de projets :

**2 à 3 projets maximum pour les clubs**

**3 projets maximum pour les comités départementaux**

**4 projets maximum pour les ligues**

*Nota : dans le cas où la structure, dans un contexte particulier, souhaiterait déposer un nombre de projet supérieur à la règle, l'accord devra être demandé avec justification préalable au président de la commission nationale PSF.*

# Les priorités 2024

Objectifs opérationnels	Modalités ou dispositifs	Les points principaux, se référer à la note de cadrage pour le détail	Enveloppe financière
Développement des pratiques	Hockey éducatif	Développer le hockey hors club : écoles primaires, collège, lycée, université ; formation des acteurs (enseignant, étudiants, BPJEPS APT ...) ; actions avec les fédérations partenaires	Pas d'objectif chiffré mais attention particulière
	Féminisation	Cible le développement en nombre et en compétence des joueuses du loisir jusqu'au plus haut niveau, des dirigeantes, des officielles et des encadrantes	Tendre vers 25% des crédits
	Hockey dans les territoires carencés	Rendre accessible la pratique du hockey pour les personnes issues des territoires en QPV, ZRR et cités éducatives. Les territoires carencés sont identifiés en QPV, en ZRR et cités éducatives	Tendre vers 8% des crédits
	Para hockey	<u>Inscription obligatoire</u> des structures dans l'handiguide des sports	Tendre vers 8% des crédits
	Structuration fédérale	Structuration d'une école de Hockey	
Promotion du sport santé	Hockey santé bien-être	Renvoie à la pratique du Hockey dans le cadre d'une pratique adaptée aux problématiques de santé, à destination de personnes atteintes d'une pathologie chronique ou à visée de bien-être.	Pas d'objectif chiffré mais attention particulière (2,2% des crédits en 2021)
Accession au sport de haut niveau		Réservé aux ligues pour financer des actions en faveur des filières de haut niveau	Maximum 15% des crédits

CODE	STRUCTURES CONCERNÉES	ACTIONS	INDICATEURS
<p><b>L'appellation « hockey éducatif » renvoie à la pratique des jeunes scolarisés dans le cadre de l'Éducation Nationale (de la maternelle à l'université), des collectivités territoriales ... Cela concerne donc la pratique hors club.</b></p> <p>Pour vous aider à concevoir vos projets, consulter la page dédiée : <a href="https://www.ffhockey.org/hockey-educatif.html">https://www.ffhockey.org/hockey-educatif.html</a></p>			
FFH1a	Clubs, CD	Mise en place de cycles de hockey éducatif (la délivrance de diplôme <u>Pass Hockey</u> et l'invitation à des séances d'essai en fin de cycle sont recommandés, 2h de sport en + au collège, <a href="https://www.ffhockey.org/hockey-pour-tous/hockey-educatif/webinaire-2h-de-sport-en-plus-a-l-ecole.html">https://www.ffhockey.org/hockey-pour-tous/hockey-educatif/webinaire-2h-de-sport-en-plus-a-l-ecole.html</a> )	N <sup>bre</sup> de <u>Pass Hockey</u> , N <sup>bre</sup> de licences loisirs mention scolaire *
FFH1b	Clubs, CD, ligues	Organisation de tournoi(s) (tout type : USEP, UNSS, ville, collectivités territoriales, etc.) Participation aux circuits de compétitions UNSS et/ou FFSU	N <sup>bre</sup> d'actions déclarées en <u>Pass Hockey</u> , N <sup>bre</sup> d'équipes inscrites aux <u>CdF UNSS/FFSU</u> , N <sup>bre</sup> de licences loisirs mention scolaire *
FFH1c	Clubs, CD, ligues	Organisation d'événements dans le cadre de la journée et de la semaine olympique et paralympique notamment en lien avec les établissements scolaires mais aussi les collectivités.	N <sup>bre</sup> d'actions déclarées en <u>Pass Hockey</u>
FFH1d	Clubs	Projets dans le cadre du label Génération 2024	N <sup>bre</sup> d'actions déclarées en <u>Pass Hockey</u>
FFH1e	CD, ligues	Formations des CPC / CPD, étudiants en STAPS ou personnes en formation dans la filière sportive (BPJEPS APT, CQP ALS, BAFA sport et autres formations aux métiers du sport), professeurs des écoles, professeurs d'EPS ET des éducateurs territoriaux, animateurs, etc.	N <sup>bre</sup> de personnes formées, N <sup>bre</sup> d'actions de formation, Signature d'une convention avec les services de l'éducation nationale.
FFH1f	Clubs	Projets en lien avec une section sportive scolaire (notamment : obligation d'aménagement horaire pour plusieurs créneaux d'entraînement par semaine, convention avec un établissement scolaire).	N <sup>bre</sup> d'actions déclarées en <u>Pass Hockey</u> , N <sup>bre</sup> d'équipes inscrites aux championnats de France UNSS, N <sup>bre</sup> de licences loisirs mention scolaire

**Attention, les actions suivantes ne peuvent être financées : action libre de découverte sans partenariat avec une structure partenaire (structure de l'Éducation Nationale, collectivités territoriales, centre de loisir ...), action mélangeant un fonctionnement de club (pratique des licenciés) avec des actions de hockey éducatif.** \* Licence loisir offerte sur présentation d'une licence USEP, UNSS, FFSU lors d'une création de licence

# Féminisation

CODE	STRUCTURE S CONCERNEE S	ACTIONS	INDICATEURS
<p><b>Cible le développement en nombre et en compétence des joueuses du loisir jusqu'au plus haut niveau, des dirigeantes, des officielles et des encadrantes. Le public cible doit être obligatoirement féminin (public mixte non accepté).</b> Pour vous aider à concevoir vos projets, consulter notamment le plan de féminisation sur la <a href="#">page dédiée à la Féminisation</a>.</p>			
FFH2a	Clubs, CD, ligues	Organisation d'événements spécifiques féminins (obligation de récurrence sur une saison avec au moins une action sur le Printemps du Hockey) : ex : action de promotion (amène ta copine ...), offre de stages dédiés au public féminin, actions de promotion dans le cadre de l'accueil d'un stage de l'EDF féminine, etc.	Nbre d'actions déclarées en Pass Hockey Nbre de Pass Hockey
FFH2b	Clubs	Mise en place de créneaux hebdomadaires adaptés et spécifiques à la pratique féminine. Ces créneaux peuvent être dédiés à la pratique loisir, section adulte en parallèle du baby Hockey, Hockey fitness ...	Nbre de licenciées féminines
FFH2c	CD	Participation d'une équipe féminine ou mixte au TND U12	Participation effective
FFH2d	Clubs, CD, Ligues	<p>Actions de formation spécifiques réservées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aux femmes dirigeantes (ex : en partenariat avec l'association <a href="#">Femix'Sports</a>)</li> <li>• Aux officielles (juge, arbitre)</li> <li>• Aux encadrantes féminines.</li> </ul> <p>Voir la <a href="#">page dédiée</a> à l'offre de formation dirigeante Une offre de formation destinée aux encadrantes est en cours d'élaboration information à venir sur <a href="#">cette page</a></p>	Nbre de dirigeantes, officielles et encadrantes formées

**Attention, les actions suivantes ne peuvent pas être financées : financement des équipes masters, équipement des équipes si cette demande n'est pas intégrée dans un projet plus global de développement, actions de hockey éducatif, action de communication générale du club, projet présentant des objectifs de féminisation sans présenter le détail des actions mises en œuvre, projet « fourre-tout » assimilable à un projet de fonctionnement du club ne bénéficiant pas spécifiquement aux féminines.**

# Territoires carencés

CODE	STRUCTURES CONCERNEES	ACTIONS	INDICATEURS
<p><b>Rendre accessible la pratique du hockey pour les personnes issues des territoires en QPV, ZRR et cités éducatives. Les territoires carencés sont identifiés en <a href="#">QPV</a>, en <a href="#">ZRR</a> et <a href="#">cités éducatives</a>. Voir annexe 1.</b></p> <p>De manière à créer des ponts avec le club et favoriser la licenciation, ces cycles et animations seront notamment associés à une communication sur le <a href="#">dispositif Pass'Sport</a> du ministère et le dispositif « Animation vacances Olympiques et paralympiques ».</p>			
FFH3 a	Clubs, CD, ligues	Organisation d'actions de promotion en territoires carencés Organisation de stages vacances en territoires carencés Organisation d'actions de promotion à destination spécifiquement des personnes issues des territoires carencés sur les installations de Hockey (objectif de faire sortir les personnes de ces territoires et favoriser l'inclusion).	N <sup>bre</sup> de <a href="#">Pass Hockey</a> N <sup>bre</sup> d'actions déclarées en <a href="#">Pass Hockey</a> N <sup>bre</sup> de licenciés issus des QPV, ZRR et cités éducatives.
FFH3 b	Clubs, CD, ligues	Mise en place de cycles de Hockey dans, ou à destination des publics résidant en territoires carencés. De manière à créer des ponts avec le club et favoriser la licenciation, ces cycles et animations seront associés à une communication sur le dispositif <a href="#">Pass'Sport</a> du ministère.	N <sup>bre</sup> de <a href="#">Pass Hockey</a> N <sup>bre</sup> d'actions déclarées en <a href="#">Pass Hockey</a> N <sup>bre</sup> de licenciés issus des <a href="#">QPV</a> , <a href="#">ZRR</a> et <a href="#">cités éducatives</a> .

**Attention, les actions suivantes ne peuvent être financées : les projets mélangeants des actions à destination des territoires carencés avec d'autres actions de fonctionnement du club.**



# Para Hockey

CODE	STRUCTURES CONCERNEES	ACTIONS	INDICATEURS
<p>L'appellation « Para Hockey » renvoie à la pratique des personnes en situation de handicap (moteur avec le Hockey fauteuil, mental et/ou cognitif avec le Hockey adapté et enfin sensoriel). Pour le Para hockey, le conventionnement avec les fédérations spécifiques (Handisport, Sport Adapté) à l'échelon territorial d'intervention est recommandé, l'inscription sur <a href="#">l'Handiguide des sports</a> est <b>OBLIGATOIRE</b>.</p> <p>De manière à favoriser la licenciation de ces publics, nous incitons les structures à communiquer sur le <a href="#">dispositif Pass'Sport</a> du ministère accessible aux personnes en situation de handicap sous conditions.</p>			
FFH4a	Clubs	<p>Mise en place d'une section Para Hockey (Hockey adapté et/ou hockey fauteuil)</p> <p>Mise en place d'une pratique mixte Handi/valide</p>	<p>Nbre de licenciés en situation de handicap</p> <p>Nombre de personnes valides sensibilisées</p> <p>Inscription à <a href="#">l'Handiguide des sports</a></p>
FFH4b	Clubs, CD	Mise en place d'animations ou de cycles en partenariat avec des institutions spécialisées (IME, IMPRO, ESAT, EREA, classe Ulis ...)	<p>Nbre de <a href="#">Pass Hockey</a></p> <p>Nbre d'interventions</p> <p>Nombre de partenariats développés</p>
FFH4c	Clubs, CD, ligues	<p>Organisation d'actions de promotion ou de rassemblements pour les personnes en situation de handicap.</p> <p>Hors club</p>	<p>Nbre de <a href="#">Pass Hockey</a></p> <p>Nbre d'actions déclarées en <a href="#">Pass Hockey</a></p> <p>Nombre de personnes valides sensibilisées</p> <p>Satisfaction des publics initiés</p> <p>Nbre de tournois</p>
FFH4d	Clubs	Participation au Challenge National : Hockey fauteuil et Hockey adapté (6 et 7 avril 2024)	Participation d'une équipe
FFH4e	Clubs, CD, ligues	Participation des dirigeants et éducateurs de la structure au programme de formation " <a href="#">club inclusif</a> " du Comité Paralympique et Sportif Français ; et autres programmes du CPSF.	Nbre de personnes formées

# Hockey Santé, bien être

CODE	STRUCTURES CONCERNEES	ACTIONS	INDICATEURS
<p><b>L'appellation Hockey santé bien-être renvoie à la pratique du Hockey dans le cadre d'une pratique adaptée aux problématiques de santé, à destination de personnes atteintes d'une pathologie chronique ou à visée de bien-être.</b></p>			
FFH6a	Clubs, CD, Liges	Mise en place d'actions de promotion dans le cadre des journées « sentez-vous sport » spécifiquement en lien avec la thématique de la santé et du bien-être.	Nbre de <u>Pass Hockey</u>
FFH6b	Clubs, CD, Liges	Mise en place de cycles de hockey adaptés aux problématiques de santé ou à destination de personnes atteintes d'une pathologie chronique (ex : hockey en marchant, pratiques adaptées, <u>FitHockey</u> ...). Il est recommandé de mettre en place ses actions en partenariat avec les acteurs du système de santé (Maison Régionale Sport Santé, Agence Régionale de santé, CPAM, EHPAD ...)	Nbre de cycles mis en place Nbre de licenciés inscrit dans les cycles de Hockey de santé. Obtention d'un label sport santé Nombre de partenariats créés
FFH6c	Clubs	Mise en place d'un créneau de pratique régulier à des visées de santé et du bien-être.	Nombre de séances réalisées Nombre de licences prises Nombre de partenariats créés

**Attention, les actions suivantes ne peuvent être financées : les actions de type « sport pour tous » n'entrent pas dans ce dispositif (tournois de Hockey loisir, baby Hockey, entraînement et déplacements sur les compétitions Masters ou tournois Vétérans).**

# Structuration fédérale

COD E	STRUCTURES CONCERNEES	ACTIONS	INDICATEURS
<b>Actions de structuration fédérale</b>			
FFH5a	Club, CD, Ligue	Création de club satellite ou investissement de nouveaux lieux de pratique, Animation des nouveaux équipements de proximité créés dans le cadre du plan fédéral « un terrain, un club, un emploi ».	Nbre de nouveaux pratiquants
FFH5b	Club	Structuration d'une école de Hockey : - Participation des encadrants de l'école de Hockey à une formation proposée par le CD ou la ligue, organisation par le club d'une formation à destination des parents ou autre personne participant à l'encadrement, optimisation du travail de l'équipe d'encadrement (espace de travail dédié, réunion d'équipes, développement d'outils communs ...) - action envers les jeunes de l'école de Hockey pour favoriser la fidélisation, développer la citoyenneté, porter les valeurs du sport, formation PSC1, arbitrage, sensibilisation développement durable, éthique, lutte contre les violences et les discriminations ...) - Vie du club : organisation de temps conviviaux hors pratique pour renforcer les liens entre les licenciés	Nbre de jeunes dans les catégories U6 à U14 Taux de fidélisation dans les catégories U6 à U14 Nbre d'encadrants et officiels formés au cours de la saison Nbre de <b>Pass'Sport</b> saisis
FFH5c	Club, CD, Ligue	Création d'un créneau de hockey loisir mixte ou de championnat de type loisir/compétitif, notamment Hockey à effectif réduit (à 7 ...).	Nombre de tournois organisés
FFH5d	CD	Organisation de stages U12 et engagement TND U12 (développement et/ou compétition) de préparation dans le cadre du TND U12. (Les actions demandant une subvention uniquement sur les déplacements en compétition et n'intégrant pas de stages de préparation ne pourront pas être financées)	Volume horaire d'entraînement du/ des collectif(s) (stages + compétitions préparatoires inclus)
FFH5e	CD, Ligue	Organisation de stages de formation des encadrants (DF 1), d'arbitres et d'officiels et de de dirigeants	Nbre d'action de formation Nbre d'encadrants diplômés Nbre d'arbitres formés
FFH5f	Club	Participer à des actions de formation labellisées par l'EHF et la FIH (éducateur, dirigeant, encadrant, officielle). Retrouvez l'offre de formation par ce lien : <a href="https://www.ffhockey.org/autres-formations.html">https://www.ffhockey.org/autres-formations.html</a>	Participation effective à la formation Nbre de personnes formées Volume horaire
FFH5g	Club, CD, Ligue	Organisation d'actions promotionnelles Hockey à l'occasion de l'accueil d'un stage / match de l'EDF Homme ou Dame (jeunes et senior) pour les licenciés du club et le grand public	Nbre de licenciés touchés Nbre de <b>Pass Hockey</b> saisi

**Attention, aucune autre action ne peut être financée dans ce dispositif.**

# ETR actions sportives

CODE	STRUCTURES CONCERNEES	ACTIONS	INDICATEURS
<b>Ce dispositif est réservé aux ligues pour financer des actions en faveur des filières de haut niveau.</b>			
FFH7a	Ligues	Organisation de stages de préparation et de détection (pour les ligues n'ayant pas mis en place un Centre Régional d'Entrainement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'heures</li> <li>- Nombre de jeunes ciblés</li> <li>- Qualification de l'encadrement</li> <li>- Planning annuel de l'ETR</li> </ul>
FFH7b	Ligues	Participation aux compétitions fédérales de référence chez les jeunes garçons et filles ( <u>Interligues</u> U14, U16 gazon)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'équipes engagées</li> </ul>
FFH7c	Ligues	Organisation de stages techniques et d'expertise pour les clubs (travail du PC, stage spécifique gardiens, ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'heures</li> <li>- Nombre de personnes ciblées</li> </ul>

# ETR encadrement

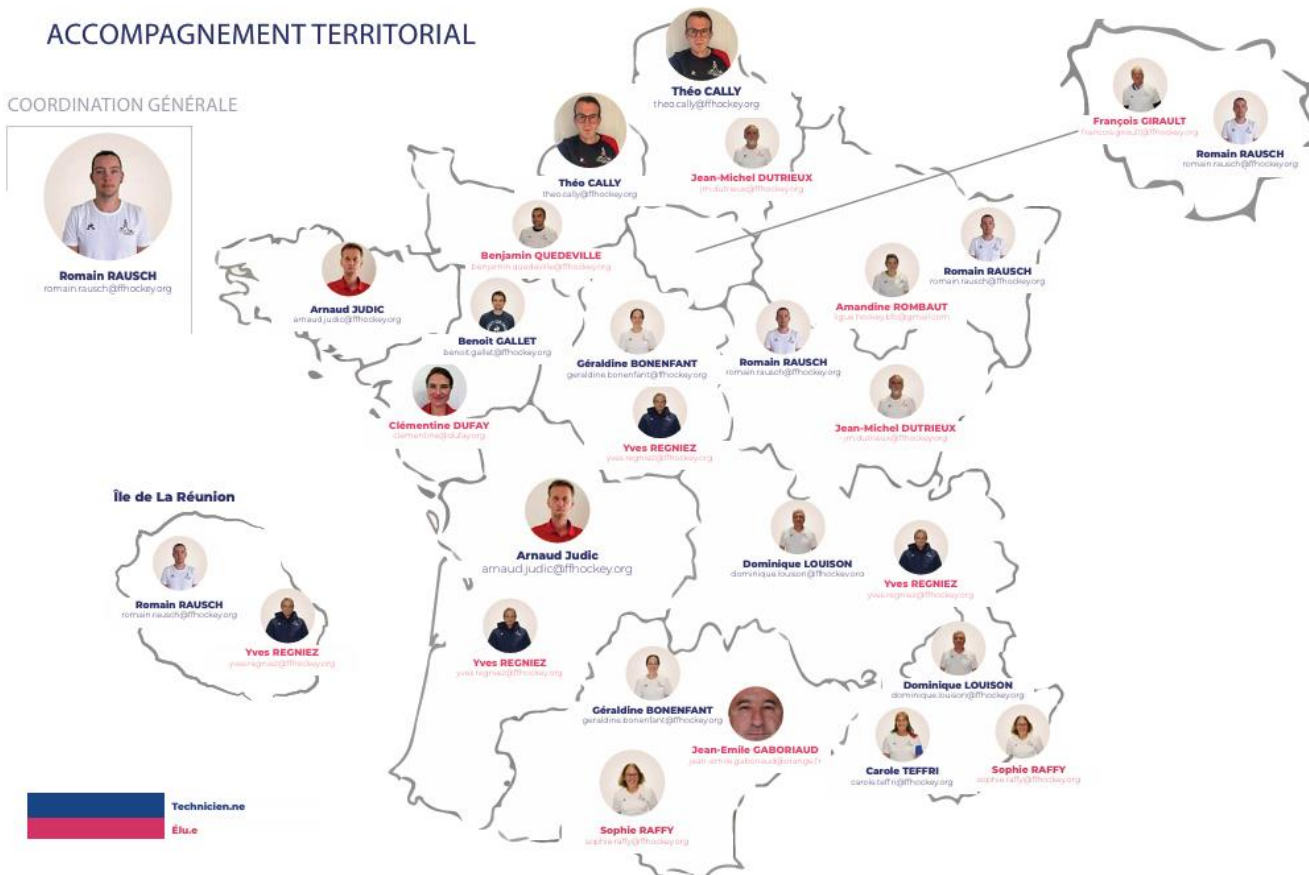
CODE	STRUCTURES CONCERNEES	ACTIONS	INDICATEURS
<b>Ce dispositif est réservé aux ligues / comités pour financer des actions en faveur des filières de haut niveau</b>			
FFH8a	Ligues / Comités	Mise en place d'actions de formation pour le développement des compétences d'entraînement et de perfectionnement : DF2, DF3, formation continue d'entraîneurs, ....	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de journées formation</li> <li>- Publics visés par les offres de formation</li> <li>- Types de formation programmée (fédérales, continue, ...)</li> </ul>
FFH8b	Ligues	Coordination et structuration de l'ETR	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de l'ETR</li> <li>- Organigramme de l'ETR</li> </ul>

# PPF actions sportives

CODE	STRUCTURES CONCERNEES	ACTIONS	INDICATEURS
<p><b>Ce dispositif est réservé aux ligues pour financer des actions en faveur des filières de haut niveau</b>  <b>Uniquement pour les ligues ayant un CRE labellisé</b></p>			
FFH9a	Liges	Structuration et animation d'un Centre Régional d'Entrainement <a href="https://www.ffhockey.org/documents/developpement/1286-guide-cre-vdef-avril2022/file.html">https://www.ffhockey.org/documents/developpement/1286-guide-cre-vdef-avril2022/file.html</a>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect du cahier des charges FF Hockey</li> <li>- labellisation du CRE</li> </ul>
FFH9b	Liges	Organisation régulière d'entraînements régionaux (ou infra régionaux) de perfectionnement pour les meilleures U14 / U16	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmation sportive annuelle</li> <li>- Fréquence des entraînements</li> <li>- Nombre de <u>joueur.euse.s ciblé.e.s</u></li> <li>- Qualification de l'encadrement</li> </ul>

# Les commissions - CT

- Généralisation à TOUS les territoires des commissions territoriales
- Accompagnement des CT par les binômes élus / techniciens en charge de l'accompagnement des territoires



# Notes de cadrage



Notes de cadrage doit être LA référence

- PSF
- CRF
- Commissions



# Autres dispositifs pour d'autres priorités

## Projets Sportifs Territoriaux – PST - :

- **Aide à l'emploi** : 1000 emplois
- **Lutte contre les violences** : [campagne du ministère](#)

**#TousConcernés**

- **Territoires carencés** : Animation vacances olympiques et paralympiques
- **Dispositifs publics** : [2h de sport en plus au collège](#), [Pass'sport](#)
- [Plan 5000 terrains de sport](#)



MINISTÈRE  
DES SPORTS  
ET DES JEUX OLYMPIQUES  
ET PARALYMPIQUES



# Contacts



Pour toutes questions :  
**Votre ligue et / ou référent territorial**



Ou par adresse mail à l'adresse : [psf@ffhockey.org](mailto:psf@ffhockey.org)

Site de la campagne PSF :

<https://www.ffhockey.org/hockey-pour-tous/espace-clubs/psf.html>